

► L'éditorial de la Directrice du Projet

Un des objectifs de la CEAC est d'accroître continuellement le volume d'activités réalisées par le Projet CASE afin de répondre aux besoins et attentes de nos États partenaires, ce qui signifie augmenter régulièrement le contingent d'experts qui mettent en œuvre ces activités sur le terrain.

Depuis le démarrage du Projet, les experts ont été mis à disposition, pour une mission donnée et donc sur une base

ponctuelle, par les États membres de la CEAC et, plus récemment, par les États partenaires. Fin 2018, des experts en provenance des autorités nationales d'États membres de la CEAC et d'États partenaires vont être détachés auprès de l'équipe du projet CASE pour la renforcer.

Le premier d'entre eux à être issu d'un État membre de la CEAC - l'Ukraine - doit commencer à contribuer au Projet au 1er décembre 2018. Et d'autres experts des

États partenaires suivront très rapidement.

Cette nouvelle approche permettra non seulement que davantage d'activités soient conduites mais contribuera également au développement professionnel continu des experts régionaux concernés à titre individuel. A suivre dans le prochain numéro de la Lettre de CASE !

Patricia Reverdy
Secrétaire Exécutive adjointe de la CEAC

► Réunion annuelle du comité de pilotage du Projet CASE

Bruxelles, 8 juin 2018

La quatrième réunion du comité de pilotage du Projet CASE était co-présidée par Olivier Luyckx, de la direction générale de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne (DG DEVCO), et Patricia Reverdy de la CEAC. Au sein de DG DEVCO, M. Luyckx dirige l'unité en charge de la sûreté et de la sécurité nucléaire.

La réunion a vu la participation des quatre principales catégories d'organisations impliquées dans le Projet : la Commission européenne (DG DEVCO, DG mobilité et transports, DG migration et affaires intérieures) et le Service européen pour l'action extérieure, la plupart des États membres de la CEAC fortement impliqués dans le Projet (Espagne, France, Irlande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni), les organisations internationales (l'OACI et l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine ont pu participer à cette quatrième réunion) et l'industrie (ACI).

Outre la présentation des récentes et prochaines activités opérationnelles du Projet, l'équipe CASE a souligné les tendances les plus significatives de sa

mise en œuvre, telles que le recours croissant à des experts régionaux en provenance des États partenaires, la conduite d'activités sur une base sous-régionale ou le partage d'informations sur les actions du Projet avec les autres programmes de renforcement des capacités, y compris le Plan AFI SECFAL de l'OACI ou d'autres initiatives financées par l'UE dans le domaine de la sûreté en général.

Les analyses des participants, et notamment celle de M. Paul Koffi Koffi, Commissaire pour le Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports, ont suscité des discussions sur la manière de collectivement poursuivre la mise en œuvre du Projet de manière optimale, à partir de ses réalisations existantes, ainsi que de répondre aux problématiques relatives à la soutenabilité des actions menées, à l'engagement politique des États partenaires et à la coopération efficiente avec les autres initiatives de renforcement des capacités, multilatérales ou bilatérales, dans le domaine de la sûreté de l'aviation.

► Focus sur la composante anti-MANPADS du Projet CASE



L'activité de soutien technique consacrée à l'étude des vulnérabilités face à la menace MANPADS et la définition de contre-mesures est l'une des plus demandées par les États partenaires, sur la base de leurs propres évaluations nationales de la menace posée à l'aviation civile par l'utilisation des systèmes de défense sol-air portables (MANPADS) et autres armes d'infanterie.



(suite page précédente)

De par la nature de la menace, cette composante du Projet CASE comporte des caractéristiques très spécifiques qui la distinguent des autres activités nationales. En premier lieu, les missions correspondantes, qui sont organisées et coordonnées par la CEAC, sont exclusivement conduites par des experts en provenance de France et du Royaume-Uni. Deuxièmement, les activités en question sont systématiquement mises en œuvre par une équipe associant différentes entités et qui comprend donc des personnels issus de l'autorité compétente, de l'armée de l'air, des forces de l'ordre (*Metropolitan Police* au Royaume-Uni et Gendarmerie des transports aériens en France), et un commandant de bord (puisque les mesures d'atténuation s'appliquent à la fois en vol et au sol). Enfin, l'activité complète offerte dans le cadre du Projet est constituée de plusieurs missions successives, afin de suivre activement la mise en œuvre effective par les autorités

de l'État partenaire de la formation apportée, y compris quant à l'utilisation des techniques relatives à l'identification des sites potentiels de tir et à l'atténuation des vulnérabilités.



A ce jour, cinq États partenaires, pour un total de huit missions, ont choisi de bénéficier, dans le cadre du projet CASE, de cette activité et de son approche résolument pratique et orientée terrain - une caractéristique certes commune à toutes les activités nationales du Projet CASE, mais encore plus marquée compte tenu de son contenu spécifique. Ces

missions ont été mises en œuvre par des experts français menés par la Direction générale de l'Aviation civile au Sénégal (juillet 2016, avec une mission de suivi en avril 2018), au Bénin (mission initiale en avril 2018) et au Burkina Faso (novembre 2016 puis septembre 2018), alors que les activités en Ouganda (juin 2016 puis février 2018) et en Tanzanie (première mission en février 2018) ont été mises en œuvre par des experts britanniques placés sous la direction du *Department for Transport*.



► Premières Bonnes Pratiques pour Auditeurs Nationaux organisées dans un cadre sous-régional

Sal, 9-13 avril 2018

Accra, 23-27 avril 2018

Gaborone, 23-27 juillet 2018



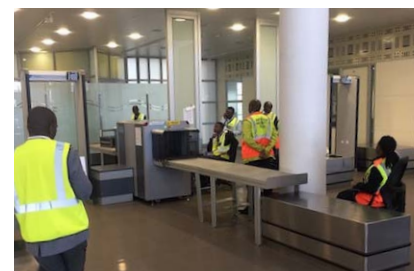
L'éditorial du précédent numéro de la Lettre de CASE soulignait que le Projet CASE était désormais en capacité de mettre en œuvre certaines de ses activités opérationnelles et sur site à un échelon sous-régional. Depuis, trois cours consacrés aux Bonnes Pratiques pour Auditeurs Nationaux de niveau 1 (BPAN1) ont été organisés selon ce format. Le premier s'est déroulé au Cap Vert en avril 2018 et a rassemblé, en plus de quatre auditeurs du pays hôte, trois participants en provenance de São Tomé e Príncipe et un du Mozambique. Cette formation a été assurée en portugais par un instructeur de la CEAC et un instructeur mis à disposition

par l'*Autoridade Nacional da Aviação Civil* du Portugal, laquelle a estimé que le format sous-régional s'était avéré un réel succès, dans la mesure où les différents éclairages nationaux enrichissaient les discussions de fond et les échanges d'expérience.

Cette première formation a symbolisé l'intérêt de l'option consistant à conduire des formations sur une base sous-régionale, laquelle autorise donc des États partenaires dont l'effectif d'auditeurs nationaux est réduit (2-3 personnes) à bénéficier néanmoins de cette activité. En outre, elle permet aux États avec un plus grand nombre d'auditeurs, à l'exemple du Mozambique, qui avait précédemment accueilli un BPAN1 en juillet 2017, de désigner des participants supplémentaires - au-delà du seuil de huit fixé pour cette activité - à un stade ultérieur.

La session au Cap Vert a été suivie, également en avril 2018, par un BPAN1 au Ghana (pays hôte), lequel a rassemblé

cinq participants de l'autorité compétente de ce pays, deux en provenance du Malawi et un du Zimbabwe. Pour chacun de ces États, il s'agissait de la première activité nationale du Projet CASE mise en œuvre à leur bénéfice. Le cours fut conduit par un duo de formateurs issus respectivement de la CEAC et de l'autorité de l'aviation civile du Kenya.



Enfin, un troisième BPAN1 sous-régional a été organisé en juillet 2018 au Botswana pour trois participants du pays hôte, deux de l'Eswatini et trois de l'Ouganda, qui ont bénéficié de l'expertise d'un formateur de

(suite page précédente)

la CEAC et d'un formateur de *Aviation Security Malta*, un département du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité nationale. Pour l'Eswatini (ex-Swaziland), il s'agissait également de la première participation au Projet à un niveau opérationnel.

Ces trois activités, qui seront suivies par un quatrième BPAN plurinationnel qui se déroulera en français en octobre, ont confirmé la valeur ajoutée de cette option sous-régionale, tant en termes de flexibilité que de volume d'activités,



contribuant ainsi à faire face à la demande sans cesse croissante pour de tels cours de formation.

► Formation sur le contrôle qualité des opérations de fret au Kenya

Nairobi, 22-24 mai 2018

Deux instructeurs de la CEAC et du Coordonnateur national pour la sûreté et le contre-terrorisme des Pays-Bas ont mené une formation de trois jours consacrée aux Bonnes Pratiques pour Auditeurs Nationaux (BPAN) - fret à Nairobi du 22 au 24 mai. Ce cours vise à renforcer les compétences d'auditeurs nationaux dotés d'une expérience encore relativement récente dans le contrôle de conformité du fret et de la poste. Quatre auditeurs issus de la *Kenya Civil Aviation Authority (KCAA)* et deux en provenance de l'industrie ont participé à la formation.

L'activité a été ouverte et conclue par le commandant Tom Ogenche, directeur de la sécurité et de la réglementation sûreté au sein de la KCAA. Une valise test conforme aux standards de la CEAC lui a été remise par le Projet CASE, afin de soutenir les activités de contrôle qualité, au-delà des seules opérations liées au fret, réalisées par la KCAA dans les aéroports du Kenya. M. Jean-Pierre Bardoul,

responsable de programme régional à la Délégation de l'UE pour le Kenya, a également assisté à la dernière journée et exprimé sa satisfaction vis-à-vis de l'engagement du Kenya dans le Projet CASE.

Ce BPAN était en effet la toute première activité nationale à être organisée au bénéfice du Kenya, dans la continuité de l'accueil concluant assuré par cet État partenaire pour un atelier régional sur la culture de sûreté en janvier 2018 (cf. la Lettre de CASE n°5).



► Audit de sûreté du fret en Côte d'Ivoire

4-7 juin 2018



À la demande de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) de Côte d'Ivoire,

un audit de sûreté du fret et de la poste a été conduit en juin sur l'Aéroport international Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan.

L'ANAC avait identifié cette activité comme une priorité, compte tenu du récent réaménagement du terminal fret de l'aéroport. Cet audit a donc constitué la

► Le Projet CASE à la cinquième semaine de l'aviation AFI organisée par l'OACI

Niamey, 18 et 19 juillet 2018

Dans la mesure où la CEAC participe au comité directeur du Plan régional de mise en oeuvre complet pour la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique (Plan AFI SECFAL) de l'OACI, l'équipe du Projet CASE a participé à la septième réunion de ce Comité directeur, laquelle s'est tenue à Niamey le 19 juillet 2018 et a été ouverte par la Secrétaire Générale de l'OACI, la Dr Fang Liu.

L'expert sûreté du Projet a livré une présentation visant à informer les participants sur les activités en cours ainsi que sur les récents et prochains développements du Projet, y compris le recours accru à des experts issus des États partenaires, ou le projet de recruter ces mêmes experts sur une base plus durable, via une mise à disposition d'une durée de six mois.

Plus tôt dans la semaine, puisque le comité directeur du Plan AFI SECFAL ne constituait qu'une partie de la semaine de l'aviation AFI, le Secrétaire exécutif de la CEAC, M. Salvatore Sciacchitano, avait également évoqué les réalisations du Projet CASE pendant sa présentation consacrée à la coopération entre la CEAC et la Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC) en matière de sûreté de l'aviation, à l'occasion du troisième Symposium AFI sur la sûreté de l'aviation et la facilitation, le 18 juillet 2018.

première activité nationale menée par le Projet CASE dans cet État partenaire.

De par le caractère conjoint de cette activité, les deux auditeurs du Projet CASE furent soutenus par un expert national désigné par l'ANAC, en la personne de Mme Rosalie Kondo, Sous-directrice du Contrôle de la Sûreté et de la Facilitation.

► Nouvelles activités dédiées au contrôle qualité pour le Mozambique

Maputo, 6-10 août 2018



Après avoir accueilli la formation Bonnes Pratiques pour Auditeurs Nationaux (BPAN) - niveau 1 en juillet 2017, l'autorité de l'aviation civile du Mozambique a exprimé le besoin de bénéficier du niveau 2 de ce cours, lequel fut donc organisé du 6 au 8 août à Maputo.

La mise en œuvre de ce BPAN2 répondait aux deux prérequis fixés par le Projet CASE pour une telle activité. En premier lieu, au moins 12 mois doivent intervenir entre le BPAN1 et le BPAN2, afin de permettre aux participants au premier cours d'appliquer dans leurs responsabilités quotidiennes, et pendant une période minimale, les

méthodologies et outils contenus dans la formation initiale. Ils seront ainsi en mesure d'apporter un éclairage spécifique, sous forme d'une expérience accrue et de contributions supplémentaires, lors du second cours.

Deuxièmement, les participants au BPAN2 se sont avérés exactement les mêmes que pour le BPAN1, ce qui constitue un signal positif en termes de stabilité des ressources humaines dans ce secteur crucial de la sûreté de l'aviation.

L'autorité compétente du Mozambique avait sélectionné les domaines des approvisionnements de bord et du contrôle d'accès (personnes et véhicules) dans la liste des modules optionnels qui sont proposés à l'État partenaire dans le cadre du BPAN2, en complément des modules de base consacrés respectivement aux techniques d'inspection (entretien et revue de documents), évaluation du niveau de conformité et inspection des équipements de sûreté.

A l'issue du cours et à la demande de l'autorité compétente, un soutien technique a été fourni les 9 et 10 août par la même équipe d'experts du Projet CASE (issus respectivement de la CEAC et de l'*Autoridade Nacional da Aviação Civil* du Portugal) pour la procédure de certification appliquée aux huit participants, auxquels se sont ajoutés deux auditeurs supplémentaires.



► Nouvel atelier sur l'intégration de la sûreté dans la conception des aéroports

Djeddah, 8-9 mai 2018

27 participants issus de 9 États partenaires ont assisté à l'atelier du Projet CASE sur ce thème organisé conjointement à Djeddah, les 8 et 9 mai, par la CEAC et ACI - Airports Council International - et accueilli par la *General Authority of Civil Aviation of Saudi Arabia* (GACA).

L'événement a été ouvert par M. Mohammed Al-Fozan, vice-président pour la sûreté de l'aviation de la GACA, et animé par M. David Trembaczowski-Ryder, responsable pour la sûreté de l'aviation au sein de ACI-EUROPE. Le programme de l'atelier comprenait des présentations par des experts de l'aéroport de Bruxelles, de la Direction générale de l'Aviation civile française et du Centre pour la protection des infrastructures nationales du Royaume-Uni (CPNI), consacrées aux bonnes pratiques dans la conception des

infrastructures aéroportuaires pour faire face aux attaques menées au moyen d'engins explosifs improvisés dissimulés sur des personnes ou dans des véhicules. L'optimisation des flux de voyageurs a également été évoquée, afin de réduire les vulnérabilités des zones côté ville. En plus des habituels travaux en groupe et séances de questions-réponses, une visite de l'un des terminaux de l'aéroport de Djeddah a été organisée par la GACA.

Lors de la session finale, les participants ont exprimé leur intérêt particulier pour le contenu des présentations fondées sur des scénarios réels ainsi que sur les expériences concrètes résultant d'attaques terroristes récentes.

Cet atelier était le premier des cinq nouveaux thèmes ajoutés récemment au champ du Projet CASE (cf. numéro 5 de la Lettre de CASE, publié en avril 2018) à être organisé.



► Atelier sur le nouveau thème des chiens détecteurs d'explosifs

Entebbe, 5-6 juin 2018

Deuxième des nouvelles activités régionales du Projet CASE à être mise en œuvre, un atelier sur les chiens détecteurs d'explosifs (CDE) a été, les 5 et 6 juin derniers, organisé conjointement par la CEAC et la Commission Africaine de l'Aviation Civile et accueilli par l'Autorité



de l'Aviation civile de l'Ouganda (AACO) à Entebbe.

L'atelier a reçu 42 participants en provenance de 18 États partenaires, dont et pour la première fois le Libéria. Ouvert par le directeur général de l'AACO, M. David Kakuba, l'atelier comportait à son programme deux intervenants des États partenaires (le pays-hôte et l'Afrique du Sud), trois d'Europe (Portugal et Royaume-Uni, en plus de la CEAC elle-même) et un des États-Unis, reflétant ainsi la diversité croissante des intervenants lors des ateliers du Projet CASE.

Les présentations ont principalement abordé les normes internationales et les

bonnes pratiques applicables à la formation, l'approbation et le déploiement des CDE, y compris pour l'inspection filtrage du fret, mais sans se limiter à ce seul domaine. En outre, une visite de l'unité canine spécialisée de la police déployée sur l'aéroport international d'Entebbe a été organisée par l'AACO. Les participants ont assisté à une partie du programme d'entraînement et à une recherche réelle d'explosifs dans les bagages de soute au terminal départs de l'aéroport. L'atelier a été conclu par une présentation de la nouvelle activité - nationale cette fois - du Projet CASE dédiée à la formation, la certification et l'utilisation opérationnelle des CDE.

► Prochaines activités du Projet CASE en 2018

- 8-12 octobre Formation aux bonnes pratiques pour auditeurs nationaux - niveau 1, Abidjan, Côte d'Ivoire (2ème session) *incluant des participants de la République démocratique du Congo et de la République du Congo*
- 22-26 octobre Formation aux bonnes pratiques pour auditeurs nationaux - niveau 1, Accra, Ghana
- 5-9 novembre Audit conjoint de sûreté du fret, Nairobi, Kenya *Aéroport international Jomo-Kenyatta*
- 14-15 novembre Atelier sur l'analyse comportementale, Accra, Ghana *organisé conjointement avec la Commission Africaine de l'Aviation Civile*
- 18-20 novembre Formation aux bonnes pratiques pour auditeurs nationaux - niveau 2, Amman, Jordan
- 21-22 novembre Certification des auditeurs nationaux, Amman, Jordan
- 26-30 novembre Évaluation conjointe de vulnérabilité de la sûreté du côté ville, Abidjan, Côte d'Ivoire *Aéroport international Félix-Houphouët-Boigny*
- 2-3 décembre Atelier sur les évaluations de vulnérabilité, Amman, Jordan
- 11-12 décembre Atelier sur la menace interne, Dublin, Irlande
- 11-14 décembre Formation d'évaluateurs de vulnérabilité en sûreté du côté ville, Cotonou, Bénin *organisé conjointement avec l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine*